

# L'affiche du salon érotique Venusia est encore interdite

**Censure** La maison close genevoise souhaitait profiter de l'Euro 2016 pour faire sa publicité. La Ville refuse pour la quatrième fois en cinq ans.

**Raphaël Leroy**

raphael.leroy@lematindimanche.ch

Un terrain de foot. Des joueurs imaginaires qui se font des passes en forme de silhouette féminine avec cette légende: «Chez nous, toutes les passes sont réussies.» Cette affiche est la dernière en date du salon de massage genevois Venusia. A l'occasion de l'Euro 2016 de football, il souhaitait la placarder dans les rues de la ville pour faire sa publicité. C'était compter sans la vigilance de la Société Générale d'Affichage (SGA) et des autorités municipales. Celles-ci ont refusé la réclame au motif qu'elle était sexiste. Coutumière des affiches provocantes (voir ci-dessous), la maison close essuie là son quatrième refus en cinq ans. Sa patronne dénonce une hypocrisie.

«Je suis déçue de l'attitude de la Municipalité, regrette Madame Lisa. Je ferais une activité illégale, cela passerait encore. Mais là, c'est vraiment de l'hypocrisie totale. Notre affiche se veut avant tout humoristique et n'a pas dans l'intention de choquer. Je trouve les autorités beaucoup trop puritaines. Je rappelle que mes employées paient des impôts. Ce que je demande, c'est que les règles soient les mêmes pour tous les secteurs d'activité. Ou alors qu'on interdise carrément notre profession!»

Les demandes d'autorisation atterrissent dans un premier



La réclame interdite par la Ville de Genève montre une silhouette de femme esquissée par des passes de foot. Photos DR

temps sur le bureau de la SGA. Celle-ci statue seule ou peut, lors de cas litigieux, en référer à

la commune concernée. «Dans ce cas précis, il y avait un doute car même si le dessin est humo-

ristique, sa finalité est d'aller dans une agence qui ne fait pas que de l'humour», explique Olivier Chabanel de la SGA.

C'est ensuite à la commune de se prononcer. En ville, une commission d'éthique *ad hoc*, composée de trois fonctionnaires, tranche ces questions. Ici, deux d'entre eux ont jugé que «le message véhiculé par ce visuel est que le corps des femmes est une chose, une marchandise à disposition des hommes, et plus spécialement encore en relation directe avec une compétition internationale de football. Même si en apparence, l'affiche est moins crue que certaines affiches déjà apposées sur l'espace public, elle n'en est pas moins symboliquement violente. En conclusion, il apparaît que cette affiche n'a pas sa place dans l'espace public.» La commission précise toutefois que si la silhouette féminine était supprimée, la publicité pourrait passer la rampe.

Cette condition fait bondir Madame Lisa. «On voit fleurir en ville et ailleurs des photos de femmes plus ou moins dénudées sur des affiches, mentionne-t-elle. Au Salon de l'auto, un grand nombre de constructeurs utilisent des femmes juste comme des potiches sans que ça ne dérange grand monde et nous devrions censurer une silhouette juste parce qu'un obscur censeur a l'esprit mal tourné? Non!»

## Brûlés vifs, ils voient leur soin mis en danger

**Santé** Suite à une significative augmentation de prix au début de 2015, le traitement pour une maladie rare d'intolérance aux rayons lumineux n'est plus remboursé en Suisse. Les patients peinent à comprendre les arguments des assureurs.



Le Dr Rocco Falchetto, président de la Société suisse de porphyrie. DR

«Imaginez des lames qui vous transpercent la peau. Vos membres sont gonflés, le moindre mouvement aggrave les brûlures, vous ne pouvez même pas soulager vos démangeaisons en vous grattant et cela dure des heures.» Nadia a 25 ans. Elle est l'une des soixante personnes en Suisse atteinte de protoporphyrine érythropoïétique (PPE), une maladie métabolique héréditaire rare, équivalente à une allergie à la lumière. Miracle de la science, depuis quatre ans, elle bénéficie d'un traitement lui permettant de vivre une vie normale. «Je peux enfin faire mes courses, cuisiner, me balader, sans être brûlée durant quatre jours après une exposition de 20 minutes au soleil.»

**«Après avoir goûté à une vie normale, je ne peux pas imaginer retourner dans l'enfer des brûlures»**

**Nadia,** intolérante aux rayons lumineux

Pourtant, la jeune assistante médicale a récemment reçu une très mauvaise nouvelle. Suite à un triplement des coûts du médicament après son introduction officielle sur le marché allemand, les caisses maladie ont décidé de ne plus le prendre en charge. Emue, Nadia nous confie «qu'elle ne s'imagine pas retourner à sa vie d'avant.»

Président de la société de porphyrie et lui-même atteint de PPE, le Dr Rocco Falchetto s'étonne que «bien qu'un médicament efficace existe et soit utilisé depuis 2007 en Suisse, les patients, qui souffrent le martyre, ne puissent plus y avoir accès pour des raisons économiques.» C'est que le traitement coûte un saladier. «Jusqu'à la fin de 2015, un accord entre les caisses maladie et la société australienne qui produit le médicament Scenesse, prévoyait un remboursement du traitement. Une injection coûtait 7000 francs. Il faut en compter entre quatre et six par année. Mais depuis cette année, le coût de l'injection est passé à 19 000 francs. La firme australienne justifie cette augmentation par le fait qu'ils ne sont plus capa-

bles de fournir le médicament à l'ancien tarif qui était subventionné», explique Rocco Falchetto.

Pire encore pour les malades, la législation suisse ne leur permet pas, actuellement, de faire bouger les choses. En effet, le Scenesse n'étant pas inscrit sur la liste officielle de Swissmedic (une homologation du médicament n'ayant pas encore été déposée en Suisse pas le fabricant), son remboursement tombe sous le coup de l'article 71a et b, de l'ordonnance sur l'assurance-maladie. Cette dernière stipule que le remboursement du traitement est décidé par les assureurs uniquement (lire encadré). Cette disposition légale dérange les principaux intéressés: «Que le critère d'économicité soit utilisé pour décider quant au bien-être de citoyens, alors même que la solution à leur maladie existe, pose de vraies questions», s'exclame Rocco Falchetto.

bles de fournir le médicament à l'ancien tarif qui était subventionné», explique Rocco Falchetto.

Pire encore pour les malades, la législation suisse ne leur permet pas, actuellement, de faire bouger les choses. En effet, le Scenesse n'étant pas inscrit sur la liste officielle de Swissmedic (une homologation du médicament n'ayant pas encore été déposée en Suisse pas le fabricant), son remboursement tombe sous le coup de l'article 71a et b, de l'ordonnance sur l'assurance-maladie. Cette dernière stipule que le remboursement du traitement est décidé par les assureurs uniquement (lire encadré). Cette disposition légale dérange les principaux intéressés: «Que le critère d'économicité soit utilisé pour décider quant au bien-être de citoyens, alors même que la solution à leur maladie existe, pose de vraies questions», s'exclame Rocco Falchetto.

### Une pétition circule

Les malades font actuellement circuler une pétition, demandant la mise sur pied d'une table ronde, afin de trouver des solutions. «Nous ne pointons personne du doigt, continue Rocco Falchetto. Mais le médicament existe et il est efficace. Nous demandons simplement de pouvoir y avoir accès.»

Retournement (partiel) de situation, jeudi dernier. Certains de nos interlocuteurs ont été contactés par leurs caisses maladie et informés qu'une partie du traitement effectué cette année, serait pris en charge, mais sans garantie pour la suite. «Mon assurance couvrira quatre injections en 2016. Habituellement, j'en fais six par an. C'est déjà ça, mais je crains de devoir à nouveau subir cette torture lorsque les effets se seront dissipés, souffle Nadia. Après avoir goûté à une vie normale, je ne peux pas imaginer retourner dans l'enfer des brûlures.» **Lucien Christen**

## Série Les quatre affiches déjà prohibées par la Ville de Genève



**Une pipe** La première affiche est à l'origine de la commission d'éthique, créée en 2012. Elle fut interdite pour apologie du tabac.



**Le trou** En 2012, la Ville voit en ce trou noir la métaphore d'un vagin. Venusia s'offusque: il s'agit de la fin du monde annoncée par les Mayas.



**Le mouchoir** L'an dernier, le salon érotique a refait parler de lui avec un visuel osé proposant une alternative à la masturbation.



**La tache** Comme celui de gauche, ce visuel a été jugé inacceptable par toutes les communes genevoises, malgré des recours en justice.

## Tunnel du Gothard L'ouvrage du siècle attire la foule

**Au premier jour de festivités d'ouverture du tunnel de base du Gothard, 30 000 visiteurs se sont rendus sur les sites de Pollegio et Biasca, côté tessinois, et Rynächt et Erstfeld, côté uranais. La moitié a effectué une course dans le nouveau tunnel. Le concept, comprenant 120 trains spéciaux vers les sites de fête y compris les navettes Gottardo dans le nouveau tunnel ainsi que les transferts en bus, a bien fonctionné. ATS**



Photos: Alexandra Wey/Keystone

### Le médicament crée une carapace anti-UV

C'est la firme biopharmaceutique australienne Clinuvel, qui a développé le médicament Scenesse, dont l'efficacité a été reconnue par tous les utilisateurs que nous avons interrogés. En 2008, Swissmedic a reconnu ce traitement comme médicament orphelin pour la PPE, permettant ainsi son remboursement au bon vouloir des caisses maladie. Les premiers tests mondiaux du Scenesse ont été réalisés en Suisse en 2007. Concrètement, le traitement est administré sous la forme d'implants résorbables sous-cutanés. Les capsules –

environ de la taille d'un grain de riz – contiennent la substance active, l'afamélanotide, qui stimule la production de pigments bruns à noir dans la peau. Appelé eumélanine, ce pigment est fabriqué lors de l'exposition aux rayons du soleil. Il permet de bloquer la pénétration de la lumière dans les cellules, un peu comme une carapace. Ce phénomène permet d'éviter la stimulation de protoporphyrine IX dans l'organisme des patients atteints de PPE. C'est cette substance, toxique lors de son exposition au soleil, qui cause les sensations de brûlures.